



INSCRIPTION AUX ACCUEILS

Année scolaire 2018 /2019

Facturation mensuelle

Nom / Prénom du parent effectuant l'inscription :

Nom / Prénom de l'enfant :Date de naissance :

École fréquentée :Niveau classe rentrée 2018 :

Si votre enfant est en classe ULIS bénéficie-t-il d'un **TAXI** ? OUI NON

Votre enfant fait-il l'objet d'une garde alternée ? OUI NON

→ Si oui, et que vous souhaitez une facturation séparée, **chaque parent doit constituer un dossier à son nom** et fournir une copie de l'ordonnance du juge définissant l'organisation de la garde. À défaut, il est demandé aux deux parents de renseigner un document co-signé précisant les modalités de la garde (document à retirer et à retourner au service accueil enfance).

POUR CHAQUE TEMPS D'ACCUEIL SOUHAITÉ, CHOISIR UN PLANNING DE FRÉQUENTATION HEBDOMADAIRE

- **ACCUEIL DU MATIN** : 7h50 à 8h35

Inscription simple : inscription identique toutes les semaines.

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Inscription alternée : inscription alternée 1 semaine sur 2.

Semaine paire

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Semaine impaire

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

- **ACCUEIL DU MERCREDI APRÈS LA CLASSE** : 11h45 à 12h30

Inscription simple : inscription identique toutes les semaines.

Inscription alternée : inscription alternée 1 semaine sur 2.

Semaine paire Semaine impaire

- **ACCUEIL DU SOIR** : 16h à 17h30

Inscription simple : inscription identique toutes les semaines.

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Inscription alternée : inscription alternée 1 semaine sur 2.

Semaine paire

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Semaine impaire

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Pour les élémentaires seulement :

- mon enfant est autorisé à sortir seul à 17h30

OUI • **NON** •

Toute inscription vaut engagement de paiement.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement des accueils, consultable sur le site de la ville ou au service Accueil Enfance

À Échirolles, le

Signature

En maternelle, pour tous les temps et en élémentaire pour les matins et les mercredis, les plannings de fréquentation peuvent être modifiés à chaque période de petites vacances sur des documents remis par les ATSEM ou les animateurs-trices.

En élémentaire le soir, les plannings de fréquentation peuvent être modifiés chaque trimestre sur des documents remis par les DTE.